

Démission récente de Marano

Projet de déviation courte de Marans

Problématique :

La ville de Marans est traversée par la RD 137 d'un bout à l'autre.

La circulation y est d'environ 13000 véhicules / jour avec des pointes de 18000 véhicules / jour.

La Sèvre Niortaise n'y est franchie qu'en un seul point, en centre ville.

Trois feux tricolores (2 en centre ville, 1 en sortie à la liaison avec la RD 938 ter) génèrent d'importants bouchons de mai à octobre, célèbres dans tout l'hexagone.

Les comptages mettent en évidence l'importance du transit local : 60 % des véhicules.
Le trafic de poids lourds est important.

L'étude d'ATMO Poitou-Charentes montre une pollution très importante dans la ville, générée par la circulation.

Les convois exceptionnels sont obligés de traverser la ville : bateaux, mobile-homes, tronçons d'avirbus...

La réalisation de l'autoroute A831 ne règlera pas complètement le problème : importance du trafic local, convois exceptionnels, péage... Sa réalisation sera longue, le financement n'est pas encore trouvé...

D'autre part, la récente mobilisation des habitants de Tonnay-Charente, ville contournée par un autoroute à péage (A837), et dont les élus (député, conseiller général, élus municipaux de tous bords) réclament la suppression du péage car, malgré l'autoroute et l'obligation pour les poids-lourds de l'emprunter, le trafic est toujours aussi important dans la traversée de leur agglomération ; laisse à penser que la situation dans Marans ne sera pas réellement améliorée par la création de l'A831.

Il est urgent pour les Marandais , pour les habitants de l'Aunis et du Sud Vendée de régler définitivement le problème de la traversée de Marans.

Solution :

La seule solution est le contournement court de Marans.

L'arrêté préfectoral interdisant depuis février 2004 la traversée de Marans par les poids-lourds de plus de 26 tonnes (sauf transit local comprenant tout le département de la Vendée et la Charente Maritime jusqu'à Saintes) est un succès surtout depuis le passage de l'amende à 90 € : diminution de 40% du trafic poids-lourds malgré des contrevenants.

Le CETE de Nantes dans l'étude des alternatives possibles à l'A831 envisageait un doublement de la RN 137 de St Hermine jusqu'à La Rochelle avec contournement court de Marans, puis une mise à 2x 3 voies de La Rochelle jusqu'à Rochefort. Cette alternative avait un coût presque aussi élevé que celui de l'autoroute.

Nous n'avons pas besoin d'une telle infrastructure.

En prenant en compte l'interdiction des poids-lourds de plus de 26t en transit, la réalisation prochaine de l'axe Moreilles- pont du Brault- La Rochelle (les déviations de Saint-Xandre, Puilboreau et de Villedoux sont en cours,), **une déviation à deux voies est suffisante pour dévier efficacement Marans .**

Ce projet est demandé par les marandais ; mon élection au Conseil Général puis comme Maire de Marans en est la preuve : Je porte ce projet depuis des années ; en 1998 je suis allé le soumettre au Ministère des Transports puis au Ministère de l'Environnement. A chaque fois même réponse : « Votre projet est séduisant ; mais aucun élu majeur ne le soutient... »

Le 18 décembre 2000 M Goumard Conseiller Régional le présente en cession et le Président, M Raffarin décide de l'inscrire au chapitre du RIR (Réseau d'Intérêt Régional avec financement de 35% de la région.). Depuis : rien...

En 2003 trois morts dans des accidents sur la RN 137 : Deux dans la traversée de Marans, un à la sortie de la ville.
En 2005, un piéton trouve la mort, fauchée par un poids lourd en plein centre ville.

Il est urgent de prendre le problème à bras le corps.

Il est urgent de réaliser la déviation courte de Marans.

Ce projet a été chiffré sommairement par les services de la DDE et se situerait dans une « fourchette » entre 15 et 20 millions d'euros.

Plan :

La déviation commencerait en venant de Nantes par un rond point au niveau du pont des Alouettes. Elle s'appuierait sur la RD 938 ter puis traverserait la Sèvre Niortaise à l'endroit où le lit de la rivière est le plus étroit. Ensuite elle traverserait des champs cultivés, communiquerait par un rond-point avec la RD 114 (Marans /Surgères) puis aboutirait sur la RD 137 au sud de Marans au niveau de Saint François.

Ce tracé a un impact environnemental le plus faible possible : appui sur des routes existantes, traversée de la Sèvre en son point le plus étroit, pas de traversée de zones habitées ni de zones protégées.

Ce tracé a le soutien des Marandais, de l'Association de sauvegarde de L'Environnement Marandais (ASEMA) ...

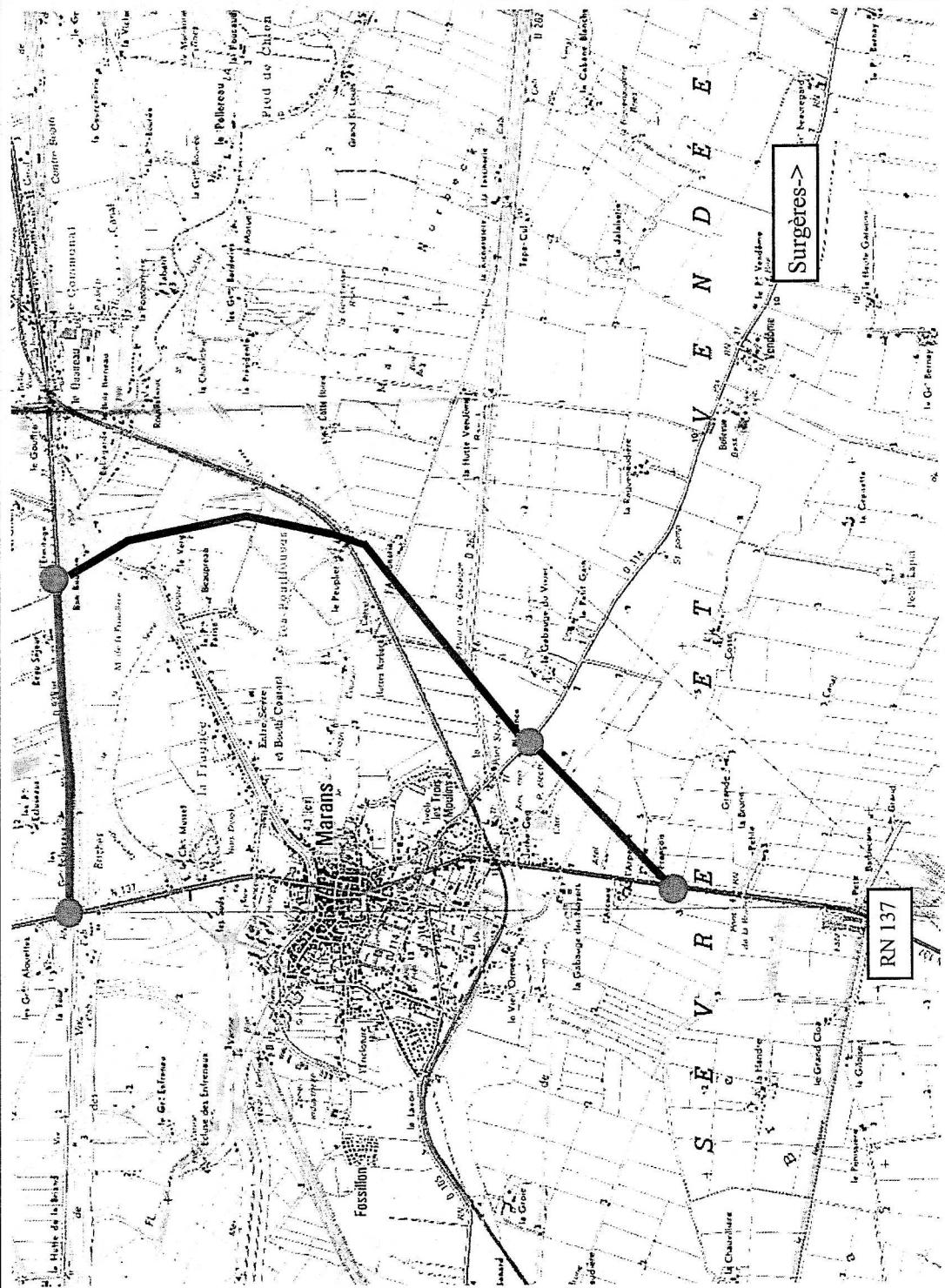
De plus en plus d'élus régionaux (Poitou-Charentes et Pays de Loire), départementaux (Charente Maritime et Vendée) prennent conscience du problème de la traversée de Marans et nous rejoignent sur ce projet cohérent et proche des désirs des habitants.
Nous avons besoin de votre aide pour faire avancer rapidement ce projet.

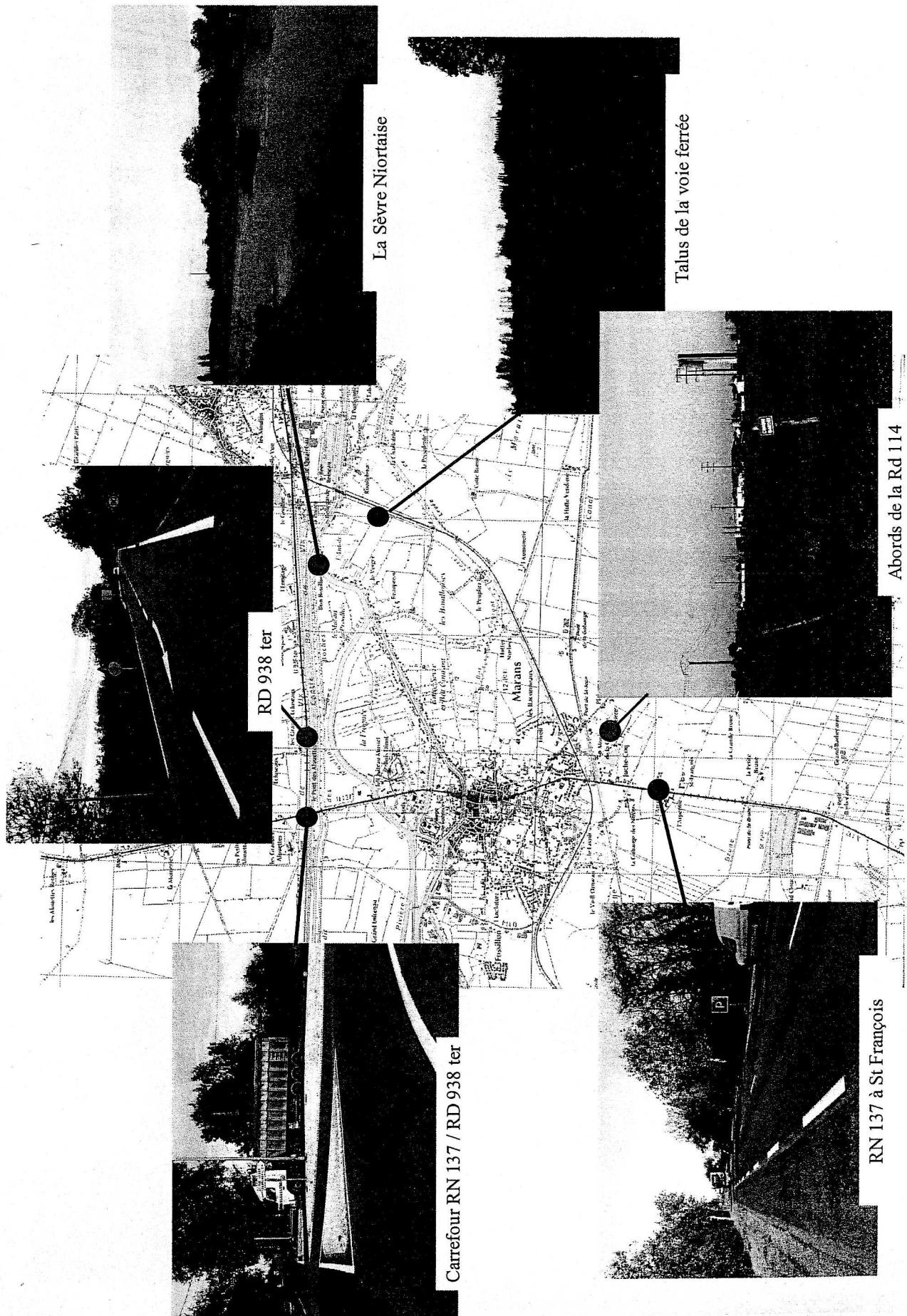
Marans, le 12 juin 2008.

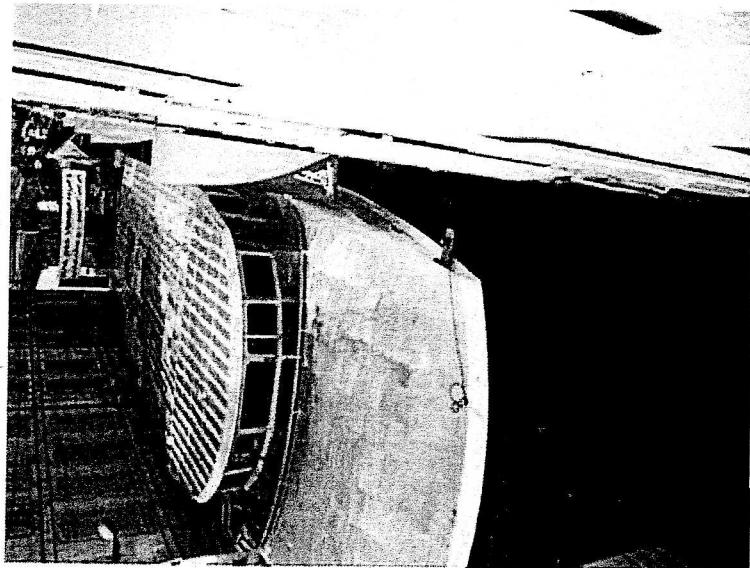
Bernard FERRIER

Cast

Projet de déviation courte de MARANS

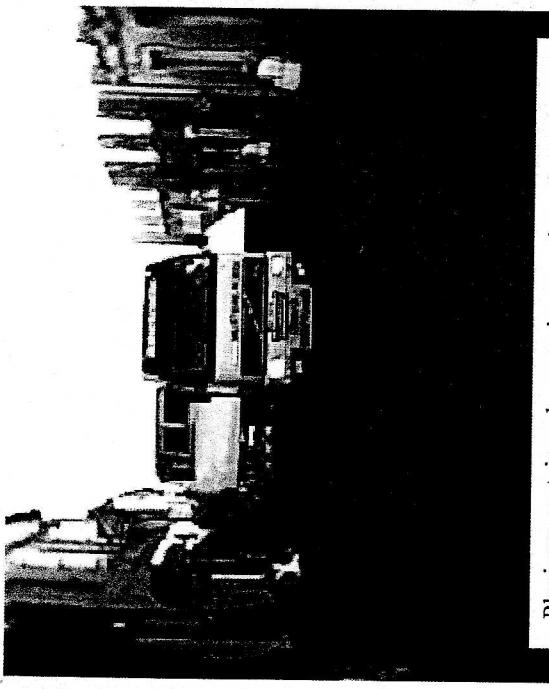




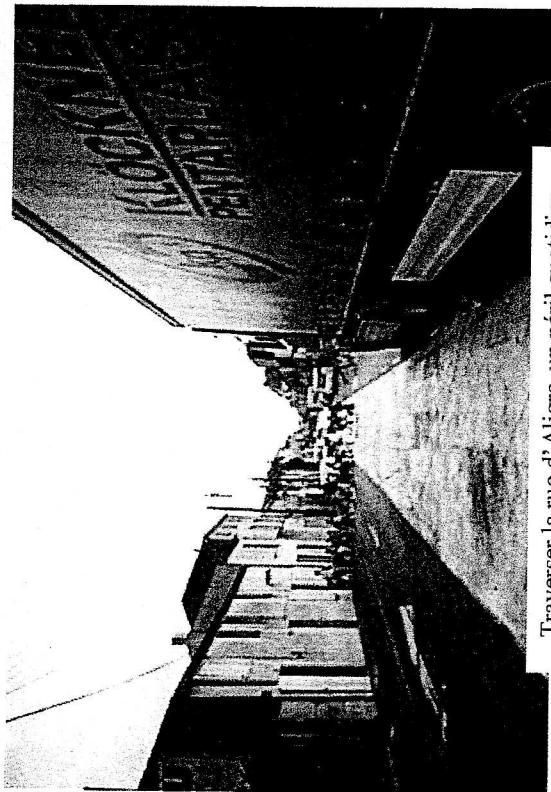


Parfois ça passe juste !

séances de la vie quotidienne à Marans



Plusieurs centaines de convois exceptionnels par jour.



Traverser la rue d'Aligre, un péril quotidien.

La Rue d'Aligre : centre ville de Marans sur la RD 137



Impact de la circulation sur la vie économique et touristique de notre ville,
porte d'entrée de la Charente-Maritime.

**Motion relative à l'étude d'une déviation courte de Marans
votée à l'unanimité du Conseil Municipal de Marans
le 8 avril 2008.**

Considérant l'insoutenable circulation sur la RD 137 dans la traversée de la ville de Marans (rue d'Aligre),

Considérant l'accroissement permanent du trafic sur cet axe aboutissant à une moyenne de 13 000 véhicules / jour avec des pointes à 18 000 véhicules / jour,

Considérant l'importance du trafic local estimé à 60 % du trafic total,

Considérant la part importante de poids lourds, de transports dangereux, de convois exceptionnels de tous gabarits : catamarans, mobil homes, tronçons d'Airbus, malgré les dispositions restrictives prises par la Préfecture de Charente Maritime,

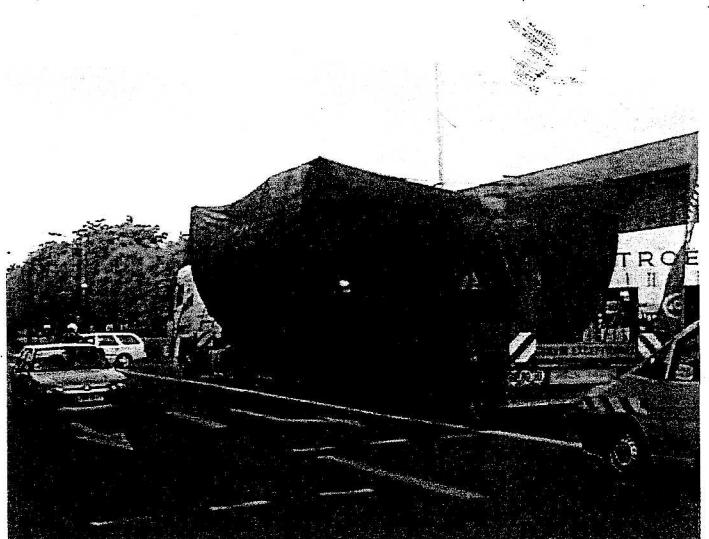
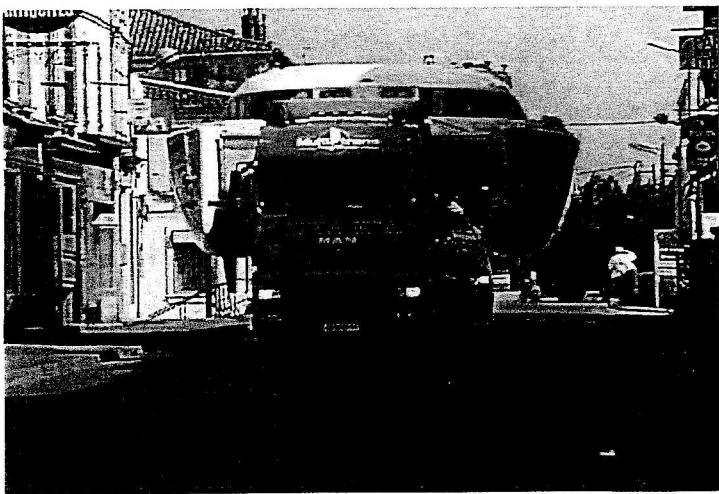
Considérant l'insécurité et les effets négatifs sur la santé induits par ce trafic (voir étude ATMO),

Considérant l'image négative induite par les problèmes de circulation (bouchons pouvant atteindre 15 km en été, façades noircies, commerces dévastés) dans cette ville à vocation touristique, porte d'entrée de notre département et du marais poitevin,

Considérant que les projets en cours de réalisation (aménagement de la RD 9 et RD 10 entre Moreilles (85) et La Rochelle), et en cours d'étude (autoroute A831), ne résoudront pas entièrement le problème de la traversée de Marans par les convois exceptionnels à grand gabarit et l'important trafic local,



Le Conseil Municipal de Marans, réuni le 8 avril 2008, à l'unanimité,



Demande

à Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente Maritime de bien vouloir effectuer les études d'un contournement court de Marans.

Charge Monsieur le Maire de Marans, Conseiller Général du canton de Marans, de prendre tout contact en rapport avec la mise en application de cette motion .